Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 034-213401896-20260427-DELIB20260113-DE

Département de l'HERAULT
Arrondissement de BEZIERS
Commune d'OLONZAC
Centre Communal d'Action Sociale - CCAS

Délibération N°113
Séance du 27/04/2026

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept à 10 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Olonzac, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Luc LOUIS - Président.
Etaient présents : L. LOUIS (Président), G. NICKLES, M-J. FOUQUET, N. HEREDIA, M. MAYNADIER, S. ROUANET, R. FOURNERON et M. FILHOL ;
Absent excusé : Néant

Secrétaire de séance : Grégory NICKLES

Objet : Installation du Conseil d'Administration et élection du Vice-président.

L'article R.123-7 du code de l'Action Sociale et des Familles précise que le Conseil d'Administration du C.C.A.S. comprend le Maire, qui est le Président de droit, et en nombre égal, au maximum 4 membres élus en son sein par le Conseil Municipal, et 4 membres nommés par le Maire parmi les personnes non-membres du Conseil Municipal.

Vu l'article R 123-8 du même code prévoit l'élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Les quatre membres élus par délibération du Conseil Municipal folio 2026-14 en date du 20 mars 2026 pour représenter la commune au C.C.A.S. sont :

- M. NICKLES Grégory - Mme MAYNADIER Marie - Mme FOUQUET Marie-José - Mme HEREDIA Nicole.

Vu la lettre en date du 15 avril 2026 de Monsieur Jean-Jacques FAUCET, Président de l'UDAF 34, informant Monsieur le Maire qu'il n'a pas de candidature à soumettre à pour la nomination d'un représentant des Associations Familiales au CCAS,

Les quatre membres nommés par le maire par arrêté municipal folio n° 2026-023 du 20 avril 2026 sont :

- Mmes ROUANET Sylvette – ORTIZ Marie-Hélène – FOURNERON Renée – FILHOL Marie.

Monsieur le Président déclare les membres du C.C.A.S. désignés ci-dessus installés dans leur fonction.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration de procéder à l'élection du Vice-président du C.C.A.S. La candidature de M. NICKLES Grégory est proposée.

Les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. ont élu M. NICKLES Grégory Vice-président à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE OLONZAC 34210

Le Président,

Luc LOUIS.